



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CCAS DU 27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Thuré, salle de réunion.

Date de la convocation : 20/03/2024

Etaient présents : Dominique CHAINE, Paulette POUPIN, Céline VRILLAC, Alain PEAN.

Etaient représentés : Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Céline VRILLAC), Michelle VAUCELLE (Pouvoir à Paulette POUPIN), Sylvie GIRARD (Pouvoir à Dominique CHAINE), Frédérique LEDOUX (Pouvoir à Alain PEAN).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN.

2024-02 – Budget CCAS - Affectation des résultats 2023

Le Conseil, après avoir approuvé le compte administratif 2023, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 tout en prévoyant l'équilibre budgétaire.

Considérant que le compte administratif sur l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 836.54 euros, ainsi l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 3 492.70 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

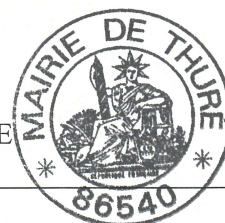
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2023 : EXCEDENT	3 492.70 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	3 492.70 €

Votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil administration du CCAS.
Fait à Thuré le

Le Président
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-268603073-20240327-2024_02-DE
Reçu le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024

CCAS - 27 mars 2024 - Salle de réunion - Mairie de Thuré

AR Prefecture

086-268603073-20240327-2024_02-DE
Reçu le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024